Envoyé en préfecture le 22/03/2024
Reçu en préfecture le 22/03/2024
Publié le 22/03/2024
ID : 017-200041689-20240311-BC2024_011-DE

# République Française

## Département de la Charente-Maritime

## Vals de Saintonge Communauté

**Bureau communautaire du 11 mars 2024**

## Objet : Délégation au Centre de gestion de la Charente-Maritime la passation d'un contrat d'assurance groupe couvrant les obligations statutaires

**Numéro de délibération : BC2024_011**

L'an deux mille vingt quatre, le onze mars, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 5 mars 2024, s'est réuni en séance plénière à Salle du Foyer Rural à St Julien de l'Escap sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

**Délégués présents :**
Daniel LAGARDE, René ESCLOUPIER, Annie POINOT-RIVIERE, Philippe HARMEGNIES, Henri AUGER, Alain FOUCHER, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Maurice PERRIER, Gérard BIELKA, Pierre DENECHERE, Ornella TACHE, Didier BASCLE, Cyril CHAPPET, Frédéric EMARD, Annie PEROCHON, Dominique GUILLON, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Laurent BOUILLE, Julien GOURRAUD

**Absents excusés ayant donné procuration :**

**Absents :**
Hubert COUPEZ, Valérie BOUILLAGUET, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Joël WICIAK, Wilfrid HAIRIE, Françoise MESNARD, Philippe BARRIERE

**Secrétaire de séance :**
Annie PEROCHON

**Assistaient à la séance :**
ROSIER Renaud
GUIBERTEAU Cécilia
GENEAU David
SERRA Johanna
GROLEAU Karine
HOUET Patricia

**Nombres de membres :**
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 21
Votants : 21
Pouvoirs : 0

**Publication (affichage) ou notification du :**

Envoyé en préfecture le 22/03/2024
Reçu en préfecture le 22/03/2024
Publié le 22/03/2024
ID : 017-200041689-20240311-BC2024_011-DE

# Délégation au Centre de gestion de la Charente-Maritime la passation d'un contrat d'assurance couvrant les obligations statutaires

Vu la délibération n°CC2020_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L.452-40,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Considérant l'opportunité pour Vals de Saintonge Communauté de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,

Considérant que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire qui se réserve la faculté d'y adhérer :

- de charger le Centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

  Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités intéressées.

  Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :
  - agents affiliés à la CNRACL :
    - décès, accident du travail - maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité-paternité et accueil de l'enfant-adoption,
  - agents affiliés à l'IRCANTEC :
    - accident du travail - maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité-paternité et accueil de l'enfant – adoption,

  Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à l'établissement une ou plusieurs formules.

  Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :
  - Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2025
  - Régime du contrat : capitalisation
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif et technique de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 22/03/2024
Reçu en préfecture le 22/03/2024
Publié le 22/03/2024
ID : 017-200041689-20240311-BC2024_011-DE

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean d'Angély,

Le Président de Vals de Saintonge Communauté,

Signé électroniquement par : Jean-Claude GODINEAU
Date de signature : 22/03/2024
Qualité : Président

Jean-Claude GODINEAU